

MARCHANDS DE BIENS ET LOTISSEURS PROFESSIONNELS

29 juin 2021
Mathez formation

Public :

Experts-comptables, collaborateurs et commissaires aux comptes

Prérequis :

Maîtriser les règles de base en matière de TVA /

Objectif :

- Maîtriser la fiscalité applicable aux marchands de biens et aux lotisseurs professionnels.
- Assimiler les règles de TVA / droits de mutation.

Contenu de la formation :

Assimiler les règles de TVA et de droits de mutation à titre onéreux

Profits immobiliers

- Profits réalisés par les marchands de biens :
 - Champ d'application (opérations et personnes imposables)
 - Assiette
 - Modalités d'imposition
- Profits réalisés par les lotisseurs professionnels
 - Réglementation
 - Champ d'application (opérations imposables, intention spéculative)
 - Assiette
 - Modalités d'imposition

TVA immobilière

- Livraisons de terrains à bâtir
- Livraisons de terrains non à bâtir
- Livraisons d'immeubles neufs
- Livraisons d'immeubles achevés depuis plus de 5 ans
- Livraisons de droits assimilés

Droits de mutation à titre onéreux

- Droits de mutation à titre onéreux applicables aux acquisitions d'immeubles soumises à TVA
- Régime spécial des achats en vue de la revente réalisés par des assujettis
- Exonération des acquisitions d'immeubles par des assujettis avec engagement de construire

Cas pratique / rappel de la législation : TVA et DMTO

Moyens pédagogiques et techniques :

L'intervenant est un expert fiscaliste TVA et immobilier

Support pédagogique papier donné le jour de la formation.

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires.

Exercices de mises en situation en fin de formation.

Modalités de suivi de la formation :

Formation en présentiel

Modalité d'organisation :

- **Lieu** : centre d'affaire le Concorde, 24 rue Lamartine, 38320 Eybens
- **Durée** : 7h
- **Horaire** : 09h-18h
- **Groupe** : 10 personnes